

Après le 14 juin quel bilan ?

Dés mars 2007, la CNI avait appelé la filière infirmière à se mobiliser pour la reconnaissance de la formation infirmière à Bac + 3 et pour l'intégration de cette formation dans le cursus universitaire LMD (Licence – Master-Doctorat), mais aussi sur les revalorisations salariales et les conditions de travail.

De fait, la mobilisation a trouvé davantage écho, dans la mobilisation, sur les Etudiants en Soins Infirmiers que chez les professionnels en activités.

Dés avril, la Fédération avait appelé à participer massivement au mouvement sur ces revendications légitimes, mais en posant d'emblée la question de l'élargissement aux autres professions de santé, notamment paramédicales. Ne pas laisser le terrain à la CNI, syndicat corporatiste, et s'appuyer sur notre présence dans la mobilisation pour ramener la lutte contre l'ordre (les ordres) sur le devant des revendications.

Sud est, après le 3 avril, officiellement signataire des l'appel intersyndical à une nouvelle journée de mobilisation le 24 mai.... Cette journée avait débouché sur l'engagement du Ministère de revoir les organisations mobilisées pour déterminer un calendrier de négociations dans les 15 jours... et sur la nouvelle date le 14 juin, comme journée de mobilisation, la confiance envers la parole du Ministère ayant des limites !

Le 14 juin : un petit millier de personnes à Paris. Un rassemblement à Nanteset c'est à peu près tout à notre connaissance à ce jour !

Néanmoins, le Ministère a confirmé (voir communiqué du Ministère en pièce jointe) :l'ouverture des discussions sur la base d'un schéma de travail présenté par le Ministère concernant la reconnaissance des études infirmières et leur intégration dans le LMD dans la première quinzaine de juillet !

Il conviendra d'être vigilants sur le déroulement et sur le contenu des « négociations ».

En effet, le Ministère ne fixe pas de date butoir à la discussion... « qui pourrait (quand même !) prendre fin avant la nouvelle législature ».

Le Ministère lie la question des revalorisations salariales avec le LMD : donc pas de discussion salariale avant la reconnaissance.... Par contre, les glissements de tâches et autres délégations de compétences n'attendent pas – c'est l'objet du prochain observatoire nationale des emplois et des métiers le 2 juillet ! De plus, (et on voit bien la conception du nouveau gouvernement) la question salariale est soumise au Ministère du Budget, des comptes publics et de la Fonction Publique. ... autrement dit c'est Bercy qui décide tout y compris les financement de la sécurité sociale qui rappelons-le est le financeur des établissements sanitaires.

Plusieurs éléments peuvent être intéressants au regard de notre position :

- le Ministère pose la question de l'incidence sur les statuts des professionnels, pris au sens large, puisque dans la discussion le chef de cabinet de Bachelot a bien mentionné la problématique qui sera posée pour d'autres professions paramédicales et pour les aides soignants.

C'est ainsi que Sud a depuis le début posé la question de la reconnaissance professionnelle : cela concerne l'ensemble des professions paramédicales et les aides-soignants, au regard des glissements de tâches et de l'évolution des compétences. Sud a sur ce dossier l'avantage d'avoir depuis près de 2 ans porté la revendication de la reconnaissance de la profession d'aide-soignant et auxiliaire de puériculture, notamment par un projet de décret réglementant la profession. Il convient donc de relancer la mobilisation aussi et dans le même temps pour ces catégories professionnelles.

- La question de l'incidence sur les IFSI sera abordée dans les chantiers du groupe de travail

Sud a déjà demandé que les IFSI restent la structure de formation et que la formation ne se déroule pas en Université, et que le ministère de la Santé reste intervenant dans le contenu de la formation pour garder un regard professionnel. Il semblerait que le Ministère soit assez attentif à ce discours.

Pour Sud, il conviendra d'affiner nos positions, mais aussi de réaffirmer que nous voulons garder un diplôme d'Etat professionnel mais donnant une licence universitaire permettant d'entrer pour ceux qui le souhaitent dans un cursus universitaire Master et Doctorat.

En conclusion :

Jusque là, pour des raisons diverses, Sud n'a pas été en capacité de suffisamment mobiliser les salarié(e)s du secteur. Malgré tout, Sud a affirmé sa présence dans le mouvement auprès des Etudiants et des salariés mobilisés, tout en amenant un message d'élargissement et contre l'Ordre.

C'est maintenant que tout commence et il faudra que notre organisation soit capable de marcher sur ses deux pattes :

- être en capacité de poser des exigences et de contrer l'universitarisation totale de la formation,
- préparer pour la rentrée des mobilisations de grande ampleur si nécessaire, notamment sur la question salariale urgente.

"Actualités

Infirmiers: le ministère de la santé présentera prochainement un schéma de travail sur la reconnaissance à bac+3 de la formation infirmière

Le 14 Juin 2007 - (APM International) : Le ministère de la santé présentera dans les semaines à venir un schéma de travail sur la reconnaissance du diplôme infirmier au niveau licence et la revalorisation des salaires, a-t-il indiqué jeudi dans un communiqué.

Une délégation d'organisations syndicales ayant appelé à une journée de mobilisation jeudi (CNI, Convergence infirmière, Sud santé-sociaux, Snics, Snies Unsa, Unef, Cesi) a été reçue par le directeur de cabinet de Roselyne Bachelot, Georges-François Leclerc, un conseiller technique, Yann Bubien, ainsi que le chef du bureau P2 "professions paramédicales, statuts et personnels hospitaliers" de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (Dhos), Guy Boudet.

La manifestation à Paris entre la gare Montparnasse et le ministère a rassemblé 600 infirmiers selon la préfecture et environ 1.000 selon les organisateurs.

Le ministère a confirmé que la réforme sur la formation et les salaires était "à l'agenda du gouvernement et qu'une étude commune au ministère de la santé et au ministère de l'enseignement supérieur était d'ores et déjà en cours sur sa faisabilité et ses conséquences tant professionnelles que financières".

Il a souligné que ce dossier impliquait plusieurs ministères: le ministère de la santé, le ministère de l'enseignement supérieur ainsi que celui du budget, des comptes publics et de la fonction publique.

"Les incidences sur les statuts des professionnels, sur le fonctionnement des instituts de formations, sur les relations avec l'université et sur l'équilibre des professions, et notamment la promotion professionnelle des aides-soignants, méritent un examen approfondi et doivent faire l'objet d'une approche globale et progressive", a précisé le ministère.

Il présentera "dans les semaines à venir" un schéma de travail aux organisations syndicales représentatives, aux représentants des étudiants et aux associations professionnelles.

Une première réunion de travail sera organisée avant le 15 juillet.

Le président de la Coordination nationale infirmière (CNI), François Izard, a indiqué à l'APM que la rencontre s'était "bien passée".

Une lettre de cadrage devrait être signée lors de la première réunion entre les ministères impliqués et les organisations représentant les infirmiers, a-t-il précisé.

Les organisations ont également demandé qu'une date butoir soit définie pour la fin des négociations.

"Le ministère veut aborder les revalorisations salariales après les discussions sur le niveau licence et sur l'intégration au cursus LMD (licence, master, doctorat) mais nous allons être vigilants sur ce point", a expliqué à l'APM le représentant de Sud santé-sociaux, Patrick Nicolaon. "Nous proposons des revalorisations en deux temps, une dès maintenant et une autre après les discussions sur le niveau licence et le LMD car il y a urgence pour rendre la profession plus attractive", a-t-il ajouté.

Patrick Nicolaon souhaiterait également que le ministère précise si les revalorisations concerneront l'ensemble des infirmiers ou uniquement les futurs diplômés.

Plusieurs manifestations d'infirmiers ont été organisées au cours des derniers mois afin d'obtenir la reconnaissance au niveau licence du diplôme, l'intégration de la formation au cursus LMD et des revalorisations salariales, rappelle-t-on."



Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Communiqué de presse

Paris, le 14 juin 2007

Une délégation d'infirmiers est reçue par le cabinet de Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Le cabinet de la ministre de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, a reçu, comme il s'y était engagé, une délégation d'infirmiers (CNI, Convergence infirmière, Sud santé sociaux, SNICS, SNIES UNSA, UNEF, CESI) le jeudi 14 juin 2007.

La délégation a fait part de sa volonté d'obtenir une reconnaissance des études infirmières au niveau Licence ainsi qu'une revalorisation des salaires.

Le cabinet de la ministre a confirmé que la réforme était à l'agenda du gouvernement et qu'une étude commune au ministère de la Santé et au ministère de l'Enseignement supérieur était d'ores et déjà en cours sur sa faisabilité et ses conséquences tant professionnelles que financières.

Il s'agit en effet d'un dossier interministériel, qui concerne également le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction Publique.

Les incidences sur les statuts des professionnels, sur le fonctionnement des instituts de formations, sur les relations avec l'Université et sur l'équilibre des professions, et notamment la promotion professionnelle des aides-soignants, méritent un examen approfondi et doivent faire l'objet d'une approche globale et progressive.

Un schéma de travail sera présenté, dans les semaines à venir, aux organisations syndicales représentatives, aux représentants des étudiants et aux associations professionnelles. Une première réunion de travail sera organisée d'ici le 15 juillet prochain.

Contact Presse :

Géraldine DALBAN-MOREYNAS – Conseillère pour la presse et la communication
01 40 56 40 14 – geraldine.dalban-moreynas@sante.gouv.fr